

SOLIDARITÉ

VOL. 10, NO 2, AVRIL 1988

1415, JARRY EST, SUITE 101, MONTRÉAL (QUÉBEC), (514) 374-6660, POSTE 305



PALESTINE



**40 ANS
D'OCCUPATION
ET DE RÉSISTANCE**

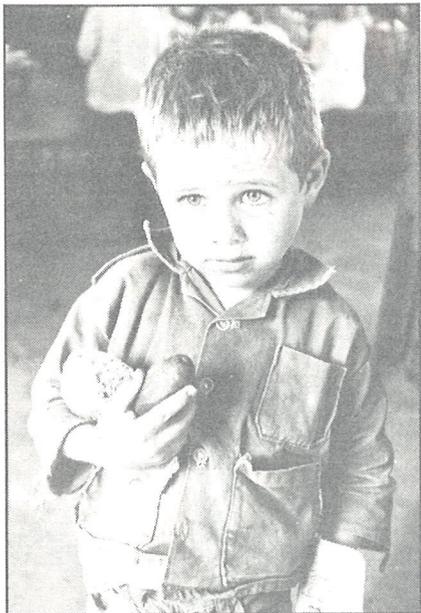


TABLE DES MATIÈRES

La question palestinienne	3
Les droits humains sous l'occupation militaire israélienne	7
Les travailleuses et travailleurs palestiniens	9
La jeunesse en Palestine occupée	10
Sans autodétermination, pas de développement	11
La politique étrangère canadienne au Proche-Orient	13
Ce que je peux faire en solidarité	15

INTRODUCTION

POUR UNE SOLUTION À LA QUESTION PALESTINIENNE

Le peuple palestinien vit un tournant déterminant de son histoire. Le récent soulèvement dans les territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza a projeté la question palestinienne au premier plan de l'actualité quotidienne, créant un fort courant de sympathie à l'échelle mondiale.

À un moment crucial de leur longue lutte de résistance contre l'occupation militaire israélienne, les Palestiniennes et Palestiniens ont, plus que jamais auparavant, besoin de notre soutien.

C'est avec l'intention de mieux renseigner les militantes et militants québécois que CISO, le Centre international de solidarité ouvrière, a organisé une tournée de sensibilisation à travers le Québec et préparé ce bref dossier d'accompagnement pour situer le problème.

Le sort du peuple palestinien – en exil partout dans le monde, dans les camps de réfugiés ou dans les territoires occupés – ne laisse personne indifférent; sa lutte courageuse, pour faire reconnaître (au prix de nombreuses souffrances) le droit à l'autodétermination, fait appel à notre solidarité active.

Votre engagement envers la cause palestinienne contribuera à l'établissement d'une paix durable dans cette région après 40 ans d'occupation et de résistance.

LA QUESTION PALESTINIENNE

Au cours des siècles, les Palestiniennes et Palestiniens ont traversé diverses périodes de conquêtes et d'invasions de leur territoire.

Qui sont les Palestiniens?

À la question «Qui sont les Palestiniens?», on répondrait normalement que ce sont les habitants de la Palestine, comme les Québécois sont les habitants du Québec. Mais, en cherchant ce pays dans un Atlas, on découvrirait que le territoire qui s'appelait historiquement Palestine, s'appelle Israël depuis 1948.

On découvrirait, en outre, qu'il y a des Palestiniens dans tous les pays arabes qui entourent Israël, ainsi qu'un peu partout disséminés dans le monde; tous ces gens là se considèrent comme faisant partie du peuple palestinien.

RÉPARTITION DE LA POPULATION PALESTINIENNE

A) Israël		700 000
B) Territoires occupés	Cisjordanie	900 000
	Gaza	500 000
C) Pays arabes	Arabie Saoudite	140 000
	Émirats Arabes Unis	37 000
	Égypte	35 000
	Irak	20 000
	Jordanie	1 000 000
	Koweït	300 000
	Liban	350 000
	Qatar	25 000
Syrie	230 000	
D) Reste du monde	États-Unis	100 000
	Canada	15 000
	Québec	2 000
	Autres	183 000

Une terre toujours convoitée

Située au coeur du Moyen-Orient, au point de rencontre de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie, la Palestine a été depuis des millénaires l'objet de convoitise de tous les conquérants et colonisateurs, de même que le terrain de multiples invasions entraînant d'incessants mouvements de population.

Le peuple palestinien tire son origine de ces hommes et de ces femmes ayant pour ancêtres lointains les Cananéens, les Philistins, les Hébreux et autres ethnies qui

dessin de Kamal
Hajjaj

ont vécu ensemble sur le sol de la Palestine à travers les nombreuses conquêtes (Perses, Grecs, Romains, Arabes, Croisés, et enfin l'Empire ottoman (Turcs) qui, à partir de 1517, dominera la Palestine et le reste du monde arabe). Malgré cette domination, qui se prolongera jusqu'à la première guerre mondiale, c'est-à-dire pendant quatre siècles, les habitants de la Palestine conserveront leur langue et leurs traditions arabes.

Pendant la guerre 1914-1918, les grandes puissances européennes se disputaient, déjà avec âpreté, les territoires arabes encore sous la domination ottomane chancelante. Chacune cherchait à consolider et à étendre ses zones d'influence au Moyen-Orient.

Comme la Palestine était le siège de trois grandes religions, on envisageait de lui accorder un statut international, mais elle passa finalement sous le contrôle de la Grande-Bretagne (qui avait soutenu les révoltes des Arabes contre l'Empire ottoman).

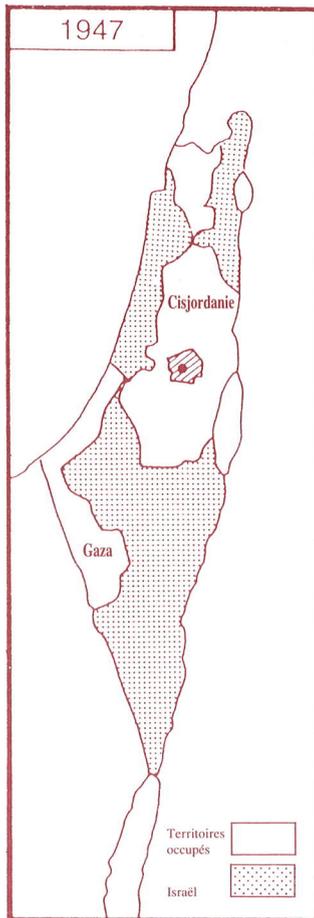
Toutefois, le rêve d'indépendance et de souveraineté des peuples arabes ne put se réaliser sous le mandat britannique. La Grande-Bretagne vit, dans le projet d'implantation d'une colonie juive en Palestine, une occasion de contrecarrer l'influence de l'autre puissance colonisatrice, la France, qui détenait déjà le contrôle de la Syrie et du Liban.

Dès 1917, contrairement aux promesses d'indépendance faites au monde arabe, Balfour, alors ministre des Affaires étrangères en Grande-Bretagne, «envisage favorablement l'établissement d'un foyer national pour le peuple juif». Cette idée – la création d'un Etat juif – mise de l'avant notamment par Théodore Herzl, un journaliste autrichien de religion juive, ne faisait pas l'unanimité parmi les Juifs. À la fin du 19^e siècle, sous l'influence des idées nationalistes très fortes en Europe,



Famille palestinienne de Ramallah au début du siècle

Expansion territoriale israélienne



plusieurs juifs en viennent à croire que les liens religieux, qui les unissaient pouvaient être considérés comme des liens raciaux constituant le fondement d'une nation. Les persécutions nazies de la Seconde guerre mondiale raffermiront ce sentiment. Cette doctrine, qui niait l'existence d'un peuple palestinien établi en Palestine depuis des siècles, porte le nom de Sionisme. Ce mouvement, encore aujourd'hui, est marqué par ses visées expansionnistes.

L'administration britannique

Officiellement désignée mandataire de la Palestine par la Société des Nations en 1922, la Grande-Bretagne mit en oeuvre une politique intensive d'immigration juive en Palestine. Il en résulta de très fortes tensions internes qui amenèrent la Grande-Bretagne à transférer l'administration de la Palestine à l'ONU, le 2 avril 1947.

POPULATION ARABE ET JUIVE EN PALESTINE (1914-1948)

Année	Population arabe	Population juive
1918	644 000	56 000
1922	666 000	84 000
1931	848 000	174 000
1939	1 065 000	445 000
1944	1 096 000	528 000
1948	1 380 000	700 000

Source: *Origine et évolution du problème palestinien (1917-1947)*, Nations-Unies, New-York, N.Y., 1978.

Le partage de la Palestine

Conscients des dangers que le projet de colonisation sioniste représentait pour leur existence nationale et leur aspiration à l'indépendance politique, les Palestiniens (plusieurs décennies avant la création de l'OLP) organisèrent une résistance de plus en plus radicale qui se transforma en rébellion contre la domination britannique et la colonisation sioniste. De 1920 à la fin de la Deuxième guerre mondiale, les communautés juives passèrent de 10% à plus du quart de la population.

Après avoir tenté de mâter – dans le sang – la rébellion palestinienne, la Grande-Bretagne songera à retirer son épingle du jeu: en 1947, la question palestinienne est portée devant l'ONU, alors dominée par les Etats-Unis [qui ont des intérêts à préserver au Moyen-Orient – le pétrole] et d'où sont absents la majorité des pays du Tiers Monde, encore sous le joug des colonisateurs. Le 29 novembre 1947, excluant la participation du peuple palestinien, l'Assemblée générale des Nations-Unies recommande le partage de la Palestine en deux États: l'un juif et l'autre arabe, liés par des ententes économiques et l'instauration d'une zone internationale autour de la ville de Jérusalem.

Rejetée par les pays arabes, cette résolution de l'ONU fournira au mouvement sioniste un point d'appui politique pour déclencher des opérations militaires contre les Palestiniens vivant dans le territoire alloué à l'État juif. Parallèlement, on sèmera la terreur dans le reste de la Palestine en pillant et massacrant les civils.

Dans ces conditions, le plan de partage demeure lettre morte, le sort de la Palestine se jouera désormais aux armes et le territoire de l'Etat d'Israël ne cessera de s'agrandir par les conquêtes militaires jusqu'à effacer le nom même de Palestine.

POPULATION EN 1947

	Juifs	Arabes	Total
État juif	498 000	497 000	995 000
État arabe	10 000	725 000	735 000
Jérusalem	100 000	105 000	205 000

La résistance continue

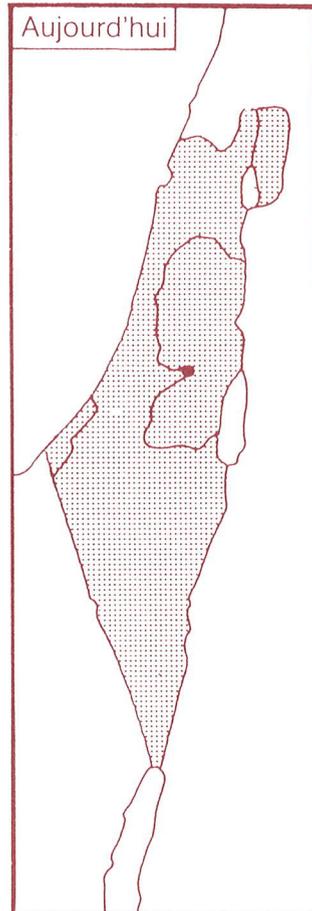
Le peuple palestinien est privé de sa souveraineté depuis 40 ans. Les populations des territoires occupés, privées de leurs droits civiques, vivent dans des conditions très difficiles et subissent quotidiennement l'oppression des occupants.

Malgré cette situation, et sa dispersion aux quatre coins du monde, le peuple palestinien continue la résistance pour reconquérir ses droits. Le soulèvement de la population des territoires occupés témoigne de sa détermination croissante et de l'ampleur du mouvement de libération.

Comme le réclame son porte-parole, l'OLP, le peuple palestinien a droit à l'autodétermination, à un État indépendant où il pourra vivre en paix avec ses voisins. Il ne pourra jamais y avoir de paix juste et durable tant et aussi longtemps que les Palestiniens ne pourront exercer ces droits légitimes.

Dans le passé, les Québécoises et Québécois ont soutenu la cause palestinienne; à ce moment crucial de son histoire, le peuple palestinien doit recevoir un appui solidaire de notre part pour obtenir la reconnaissance de son droit à l'autodétermination, le retrait des militaires israéliens des territoires occupés, et la convocation d'une conférence internationale, réclamée par l'OLP, où toutes les parties intéressées seront invitées.

Aujourd'hui



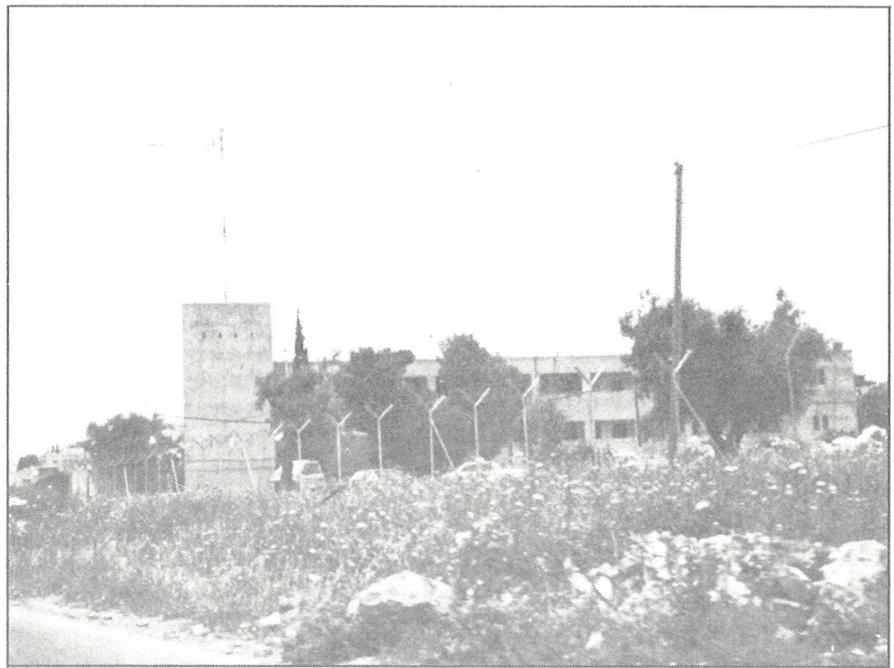
Une famille palestinienne sur les chemins de l'exode (1967)

LES DROITS HUMAINS SOUS L'OCCUPATION MILITAIRE ISRAËLIENNE

*L'occupation militaire israélienne
ne respecte pas les droits humains
les plus élémentaires.*

Depuis la guerre de 1967, Israël occupe militairement la Cisjordanie et la Bande de Gaza. Comme l'indiquait le journaliste israélien Amnon Kapeliouk «Soixante mille colons juifs y disposent de leurs pleins droits de citoyens israéliens, alors qu'un million cinq cent mille Arabes sont soumis au régime d'occupation militaire et privés de tous leurs droits, notamment celui d'élire leurs représentants municipaux. Pour chaque communauté, une loi et une justice séparées».(1)

Depuis 1967, l'État d'Israël a été à maintes reprises critiqué pour ses agissements dans les territoires occupés (pudiquement appelés «zones administrées») et pour son mépris des droits humains fondamentaux, en violation du droit international et de nombreux traités telles la Charte internationale des droits de la personne (1948), la IV^e Convention de La Haye (1907) et les Conventions de Genève (1949), qui visent la protection des populations



La prison de Ramallah: injustice, violence, répression, torture.

civiles vivant dans des zones occupées ou en temps de guerre.

Bien que signataire de ces textes, Israël en conteste la validité de l'application aux territoires occupés à la suite des hostilités de juin 1967 et ne cesse de violer les droits et libertés des Palestiniens.

Sous l'occupation militaire, ces violations ne se comptent plus: contrôles abusifs et confiscations de la carte d'identité obligatoire, autorisations multiples requises pour planter un arbre ou construire une maison, saisies dans les universités de matériel académique, arrestations dès qu'il y a présomption de

«menace à la sécurité de l'État d'Israël», détentions préventives et incarcérations sans accusation et sans procès, punitions collectives et représailles contre des personnes et leurs propriétés individuelles ou familiales (ex.: maisons démolies au bulldozer avec interdiction de reconstruire), etc.

Au chapitre des droits humains encore, on rapporte de nombreuses violations qui ont été dénoncées par divers organismes comme Amnistie Internationale, plusieurs cas de vio-

lences mentales, physiques et sexuelles, de tortures, notamment dans les prisons israéliennes où il n'est pas rare de voir une trentaine de détenus gardés 22 ou 23 heures par jour dans une cellule noire de 80 mètres carrés (9 X 9). Des prisonnières et prisonniers sont battus avec des menottes, privés de sommeil, soumis à des douches glacées, à des courants d'air froid, tenus à genoux et ligotés pendant de longues périodes, menacés de chantage ainsi que d'autres violences et de viol.

Les détentions et mauvais traitements peuvent durer plusieurs jours avant qu'on ne relâche les victimes, sans plus d'explication ou de forme de procès.

Certains Palestiniens ont été battus à mort pendant qu'ils étaient aux mains des militaires. Le gouvernement israélien affirme toujours qu'il observe la loi; la question à se poser est de savoir *quelle loi?*



Dans les camps, des conditions de vie difficiles

LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS PALESTINIENS

La main-d'oeuvre palestinienne est victime de nombreuses discriminations.

Les travailleurs palestiniens d'Israël

Constituant à peu près 17% de la population israélienne, la population palestinienne vivant en Israël lutte pour que cesse la discrimination à son égard. Les travailleuses et travailleurs palestiniens réclament l'égalité des droits avec la majorité juive sur tous les plans. La qualité des services publics laisse à désirer, les localités palestiniennes d'Israël disposant de budgets très inférieurs à ceux reçus par les agglomérations juives. Les travailleuses et travailleurs palestiniens d'Israël reçoivent des prestations de la Sécurité sociale inférieures à celles des travailleuses et travailleurs israéliens, alors qu'ils paient une contribution identique. Les Palestiniens d'Israël ont démontré, à plusieurs reprises, leur solidarité avec la population des territoires occupés par des grèves générales déclenchées pour dénoncer la violence et la répression, qui sévissent dans ces territoires.

Les travailleurs palestiniens des territoires occupés

La population active des territoires occupés est de 747 000 personnes dont 10% sont des femmes. Les travailleuses et travailleurs des territoires occupés ont un niveau de vie très inférieur à celui des travailleuses et travailleurs israéliens: le PNB

par habitant est de 750\$ par année dans les territoires occupés alors qu'il est de 5 200\$ en Israël. Chaque jour, plus de 100 000 travailleurs partent des territoires occupés pour se rendre en Israël et vendre leur force de travail. Pour des motifs de «sécurité», l'État d'Israël les oblige à regagner leur domicile la nuit. En 1985, ils constituaient 6,5% de la force de travail en Israël, essentiellement dans les secteurs du bâtiment (36,6%), du textile, de l'agriculture, de la restauration et de l'hôtellerie.

Ces travailleurs sont victimes de discrimination dans les usines israéliennes. Ils occupent souvent les emplois les plus difficiles et les plus dangereux. Fait à souligner, ils ne sont pas protégés par les lois israéliennes du travail. En général, ils sont les premiers à faire les frais des soubresauts de l'économie. Leur travail est considéré comme temporaire par les employeurs israéliens, et il s'agit, très souvent, de travail au noir. Les entreprises israéliennes ont de plus en plus recours au travail des enfants, pour la plupart des garçons âgés entre 10 et 15 ans qui, forcement, n'ont pas de permis de travail. Plusieurs de ces enfants sont terriblement exploités, et reçoivent de très bas salaires. Ils doivent cesser l'école très jeunes et aller travailler pour aider leur famille à survivre. Le marché du travail

en Israël a été ouvert aux travailleuses et travailleurs palestiniens des territoires occupés en 1968, alors que l'armée israélienne gonflait ses effectifs. Israël réglait ainsi un problème essentiel: maintenir le niveau de production tout en maintenant des

effectifs élevés dans l'armée. Les travailleurs palestiniens des territoires occupés ont compris cette tactique et ont cessé de se rendre en Israël pour travailler au cours du présent soulèvement. L'économie d'Israël en est grandement affectée.



Un contrôle d'identité en Cisjordanie: l'occupation israélienne a fait des Palestiniens des citoyens de seconde zone



La jeunesse palestinienne à l'avant-garde des récents soulèvements

LA JEUNESSE EN PALESTINE OCCUPÉE

*Des ordonnances militaires
réglementent la vie scolaire et
briment la jeunesse.*

Depuis quelques mois, l'opinion publique internationale a constaté le rôle important que joue la jeunesse palestinienne dans la résistance à l'occupation israélienne.

Les jeunes de moins de 20 ans constituent 60% des 1.5 million de Palestiniens vivant sous l'occupation. Ils sont nés et ont grandi sous l'occupation. Ils partagent donc, avec l'ensemble de la société palestinienne de Cisjordanie et de Gaza, les effets néfastes de cette situation, qui engendre aussi pour ces jeunes des conséquences particulières. D'une part, la politique d'occupation militaire israélienne a entraîné leur société dans un processus de sous-développement à tous les niveaux. Ainsi, les Palestiniens ont vu leur tissu social s'effriter, leur société être marginalisée; leurs conditions de vie sont de plus en plus difficiles, le chômage et le sous-emploi atteignent des proportions critiques, beaucoup d'entre eux sont fortement incités à l'exil, la répression fait partie de la vie quotidienne. D'autre part, les 300 000 jeunes palestiniens qui fréquentent l'école (800 écoles primaires et secondaires, 14 institutions de formation professionnelle et 5 universités) ont à vivre les vexations de l'occupation propres à leur milieu. Parmi les 1 080 ordonnances militaires qui réglementent tous les aspects de la vie dans les territoires occupés, il en existe certaines concernant le domaine de l'éducation. Une des mieux connues est l'ordonnance 854 qui con-

trôle toute la vie universitaire. Elle régit l'embauche du personnel enseignant, le contenu des cours et le choix des manuels, elle donne aux autorités d'occupation le pouvoir d'émettre les permis de fonctionnement des universités, les permis de travail pour les membres du personnel académique, et même les permis pour les travaux d'entretien ou de construction.

Les étudiants palestiniens vivent dans un contexte de violation systématique des libertés académiques, d'instabilité puisque les écoles et universités sont régulièrement fermées par l'armée, et de répression (50% des étudiants palestiniens ont été détenus une fois dans leur vie, plusieurs ont été blessés, certains tués lors de manifestations et leurs leaders sont souvent expulsés, etc.). Lorsque finalement ils terminent leurs études, ils font face à un avenir qui est, à toutes fins pratiques, bloqué par le manque de travail: des 6 500 finissants qui sortent des universités palestiniennes chaque année, seuls 1 500 trouvent un emploi satisfaisant par rapport à leurs compétences. Il y a 17 000 diplômés palestiniens en chômage.

Cette situation, qui perdure, a exacerbé la conscience politique et la sensibilité nationaliste des jeunes palestiniens, particulièrement les étudiants, qui sont devenus depuis plusieurs années l'avant-garde de la résistance palestinienne à l'occupation israélienne.

SANS AUTODÉTERMINATION, PAS DE DÉVELOPPEMENT

*L'autodétermination est la clé du
développement du peuple
palestinien.*



Un camp de Cisjordanie: des Palestiniennes et Palestiniens en exil dans leur propre pays

La Palestine d'avant 1948 était une société féodale. L'agriculture représentait alors 90% de l'activité économique. Le peuple palestinien réussissait à s'autosuffire pour ses besoins essentiels. Toutefois, il restait beaucoup à faire, l'économie étant peu développée et peu diversifiée. La création de l'État d'Israël, l'administration de la Cisjordanie par la Jordanie et l'administration de la Bande de Gaza par l'Égypte eurent pour effet de retarder le développement de ces deux portions de l'ancienne Palestine, les décisions économiques étant prises à l'extérieur des territoires.

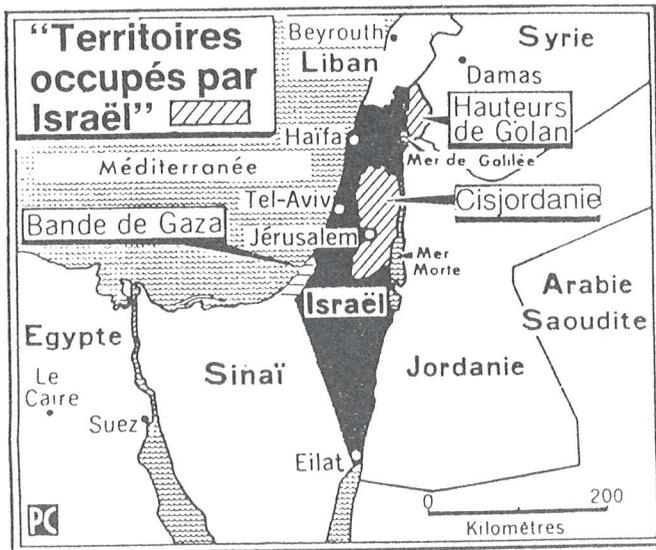
Les effets de l'occupation israélienne de 1967 sur l'économie

Sans contredit, ces effets furent désastreux. Les relations économiques qui existaient entre la Cisjordanie, la Bande de Gaza et les pays arabes furent coupées. Israël s'employa par la suite à casser l'économie traditionnelle palestinienne par une série de moyens. L'ouverture du marché du travail israélien à la main-d'oeuvre palestinienne provoqua une forte diminution de l'activité agricole. Le cas de la Bande de Gaza est éloquent à cet égard puisque le nombre d'agriculteurs passa de 16 700 en 1970 à 7 400 en 1986.(2)

Plusieurs lois israéliennes ont par ailleurs fortement contribué à détruire cette agriculture. Par exemple, une loi interdit à tout Palestinien d'approfondir un puits existant ou d'en creuser un autre plus profond. Il en résulte un assèchement des terres qui mène à l'étouffement de l'agriculture et à la dépendance alimentaire face à Israël.

Les conditions socio-économiques

La population des territoires occupés, c'est une masse humaine de 1,5 million de personnes. C'est aussi une population très jeune. À Gaza, 59,1% de la population a moins de 19 ans (3). De façon générale, les conditions d'hygiène et de santé sont exécrables. Selon le Bureau central des statistiques d'Israël, le taux de mortalité infantile était de



70/1000 en 1985, comparativement à 14/1000 en Israël(4). Les statistiques fournies par l'Union des médecins de Cisjordanie et l'Association médicale arabe de Gaza indiquent qu'il y a 8 médecins par 10 000 habitants dans les territoires occupés alors qu'il y a 8 médecins pour 10 000 habitants en Israël (5). Il faut ajouter à cela le très grave problème du logement et de l'éducation.

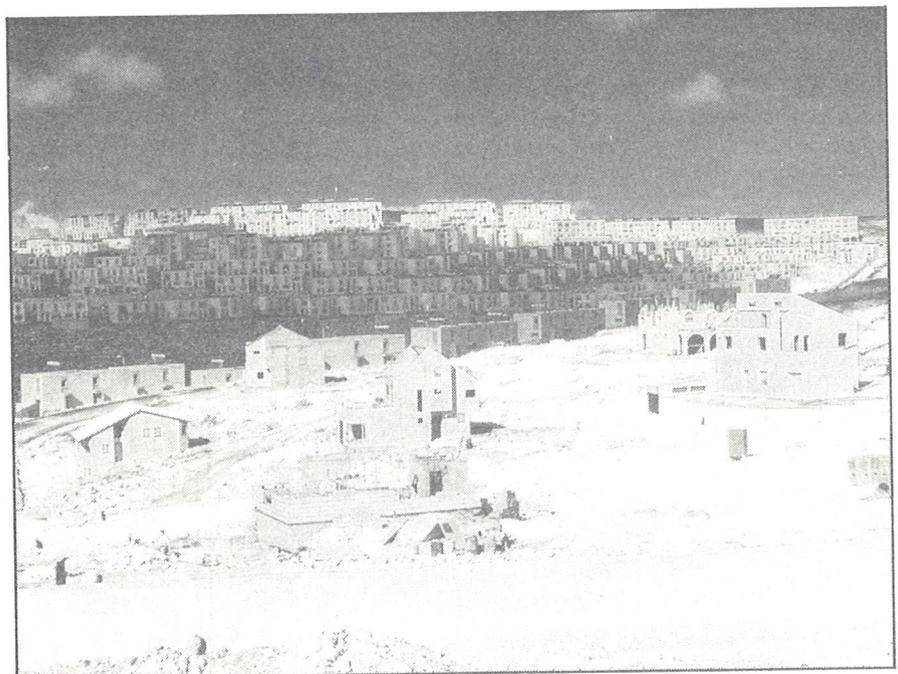
Le plan Hussein: une arme contre l'autodétermination

Selon des sources arabes, israéliennes et occidentales, le roi Hussein de Jordanie et Israël auraient tacitement convenu, à l'automne 1986, de se partager l'autorité sur la population des territoires

occupés (6). C'est sur cette base qu'ils permettaient, le 17 septembre 1986, la réouverture de la banque Le Caire-Amman, désormais sous tutelle israélo-jordanienne. Cette banque était destinée à jouer un rôle primordial dans le plan quinquennal de «développement des territoires occupés» lancé par Hussein. Étalaé sur une période de cinq ans, et devant compter des fonds d'un milliard de dollars fournis par les États-Unis et les pays occidentaux, ce plan devait être réparti de la manière suivante: 5% à l'industrie, 13% à l'agriculture, 55% à la construction et au logement, et le reste pour les services et la consommation privée. Son application profiterait davantage aux économies israéliennes et occidentales qu'à l'économie locale et risquerait d'anéantir toute chance de croissance véritable. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'on sait que les habitants des territoires occupés doivent dépenser une large part de leurs revenus pour acheter des produits importés, surtout d'Israël (90% dans le cas de la Bande de Gaza).

Le plan en question est une arme de guerre contre le droit à l'autodétermination des Palestiniens et contre l'OLP. Ce n'est pas un simple hasard si le Président du conseil israélien, Yitzhak Shamir, déclarait, le 10 janvier 1988, au début du soulèvement dans les territoires occupés, qu'il fallait améliorer les conditions de vie dans les camps palestiniens.

Il est pourtant évident que SANS AUTODÉTERMINATION, IL N'Y AURA PAS DE VÉRITABLE ET AUTHENTIQUE DÉVELOPPEMENT POUR LE PEUPLE PALESTINIEN.



Efrat: une colonie implantée sur des terres arabes en Cisjordanie



La ville d'Hebron (Cisjordanie) sous surveillance israélienne

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE CANADIENNE AU PROCHE-ORIENT (7)

*Le Canada doit prendre fait et
cause pour la tenue d'une
conférence internationale de la paix
pour le Moyen-Orient.*

Bien qu'il se soit intéressé à la question palestinienne dès 1948, le Canada n'a jamais joué un rôle spectaculaire dans ce dossier. Les positions diplomatiques canadiennes, à cause de leur alignement systématique sur celles des États-Unis, ont eu pour effet de détruire la crédibilité du Canada en tant qu'acteur international, ainsi que son efficacité.

Des principes à la pratique: une grande ambiguïté

Si, en se référant aux discours et déclarations officielles, on peut tirer des grands principes constituant un point de départ intéressant, on constate cependant une grande ambiguïté dans leur interprétation.

Ainsi, un appui du Canada à la recherche d'une paix juste et dura-

ble au Proche-Orient devrait inclure explicitement le droit des Palestiniens à être reconnus en tant que peuple et à avoir un État indépendant.

La reconnaissance par le Canada du fait que les «droits légitimes» du peuple palestinien doivent être pris en considération et que ces derniers doivent participer à d'éventuelles négociations de paix n'implique pas,

pour le ministre des Affaires extérieures, Joe Clark, le droit à l'autodétermination. Lors du Sommet de la francophonie, le Canada était le seul pays à opposer un veto à une résolution reconnaissant ce droit.

Au sujet des négociations, l'attitude de nos représentants pose aussi des problèmes, car le Canada refuse de reconnaître l'OLP comme représentant légitime des Palestiniens. Pourtant, un sondage, effectué en 1986 par une équipe de chercheurs, a démontré que 93 % des Palestiniens de Cisjordanie estiment que l'OLP les représente. Peu de gouvernements canadiens peuvent se vanter d'une telle popularité!

Autre ambiguïté: le Canada (comme les États-Unis dont il appuie généralement à fond toutes les initiatives dans la région et à l'ONU) ne reconnaît pas l'annexion des territoires occupés ni la légitimité des colonies israéliennes, mais n'a cependant jamais exercé de pressions sérieuses pour amener Israël à les démanteler ou même à arrêter d'en construire. En fait, en donnant le statut d'organisme de charité au Fonds national juif, qui finance la construction de colonies, le Canada utilise les impôts des Canadiens pour aider à la construction de colonies que le gouvernement considère pourtant illégales.

La conférence internationale

En ce moment, la convocation d'une conférence internationale sur la question du Proche-Orient, avec la participation (entre autres) de l'Organisation de libération de la Palestine, d'Israël, des USA et de l'URSS, semble être la seule voie pour sortir de l'impasse.

Alors qu'un consensus international se dessine en ce sens, les USA et Israël veulent exclure les Palestiniens d'une telle conférence et le Canada est un des rares pays qui leur ait emboîté le pas.

Pourtant, l'opinion publique canadienne, dès 1984, était majoritairement favorable à une telle

conférence (59% contre 28%). Quelque 38% des Canadiens pensaient que la création d'un État palestinien contribuerait à l'établissement d'une paix durable contre 2% qui croyaient que cela constituerait un danger pour Israël (un tiers ne pouvant se prononcer).

Les événements du début de l'année, dans les territoires occupés, ont cer-

Il faut donc pousser les politiciens canadiens à revoir leurs positions en ce sens.

La solution de la question palestinienne passe par la reconnaissance du droit à l'autodétermination, le retrait des forces militaires des territoires occupés et la convocation de cette conférence internationale; toute initiative qui n'apportera pas de



Au coeur de la résistance quotidienne, les femmes de la Palestine

tinement augmenté le degré de compréhension de la situation. Aujourd'hui, il est fort probable qu'un plus grand pourcentage de Canadiens estime que la création d'un État palestinien indépendant est maintenant une nécessité, qu'une conférence internationale où toutes les parties (y compris l'OLP) seraient présentes peut être le moyen d'en arriver à une paix véritable.

réponse à ces réclamations (pas plus le plan Schultz maintenant que le plan Carter jadis) s'avérera inutile pour l'instauration d'une paix au Proche-Orient.

CE QUE JE PEUX FAIRE EN SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

*La situation actuelle nous presse
d'agir en appui aux populations
des territoires occupés.*

- Diffuser l'information dans mon milieu au sujet de la cause palestinienne (journaux locaux, journal syndical, radio, etc.).
- Organiser, dans mon milieu, des soupers-rencontres et des soirées de solidarité sur ce thème.
- Inviter des personnes-ressources à prendre la parole sur ce thème dans les assemblées syndicales, assemblées générales, assemblées de déléguées et délégués – Contacter CISO – Faire voter, lors de ces assemblées, des résolutions d'appui. En voici une pour exemple: «Que le gouvernement canadien reconnaisse au peuple palestinien son droit à l'autodétermination; qu'il se fasse le promoteur auprès des autres gouvernements et de l'ONU de la tenue d'une conférence internationale impliquant, sur un pied d'égalité, toutes les parties concernées, y compris l'OLP. Qu'Israël mette fin à l'occupation par le retrait des militaires des territoires occupés, sous la protection internationale de l'ONU».
- Contacter ou rencontrer mon député fédéral et mon député provincial pour qu'elle ou qu'il intervienne en Chambre – période de questions – lui remettre les textes des résolutions votées en assemblée, le dossier ainsi que toute autre information.

(1) Amnon Kapeliouk, *Le cri étouffé des Palestiniens; occupation militaire et dépossession*, Le Monde diplomatique, janvier 1988, p. 28-29.

(2) Al Bayader, no 276, 20 novembre 1987, p. 30.

(3) Le Monde diplomatique, janvier 1988.

(4) Le Devoir, 7 novembre 1987.

(5) Ibid.

(6) Le Monde diplomatique, janvier 1987.

(7) D'après *1967-1987: vingt ans d'occupation (Cisjordanie et Gaza)*, publié par le groupe SALAM.

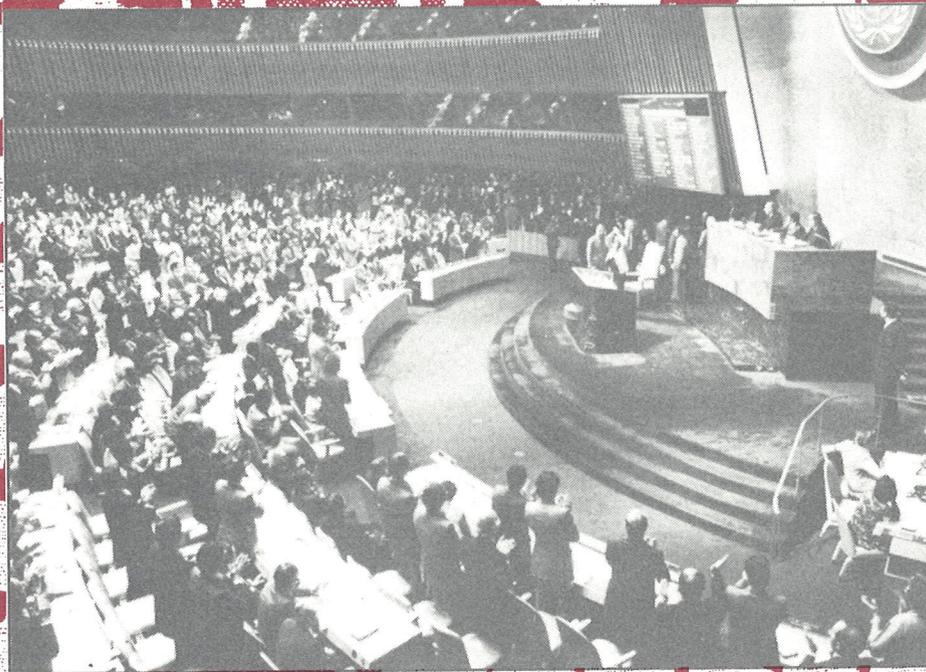
BIBLIOGRAPHIE

La mémoire d'un peuple, Carrefour international, 1981.

Le peuple palestinien. Son histoire, son drame, ses aspirations, Mouvement québécois pour combattre le racisme et CISO.

La clé de la paix au Moyen-Orient: reconnaître le droit du peuple palestinien, Dossier CISO, Solidarité, Vol. 6, no 1, janvier 1983.

1967-68: vingt ans d'occupation (Cisjordanie et Gaza), SALAM, 1987.



«Je fais appel à vous pour que vous mettiez notre peuple à même d'établir sur sa propre terre son pouvoir national indépendant» Yasser Arafat, à l'Assemblée générale des Nations Unies, le 13 novembre 1974.

PRIX: 1,00 \$

SOLIDARITÉ
Vol. 10, no 2
avril 1988
1415, Jarry est
Suite 101
Montréal (Québec)
(514) 374-6660
poste 305

SOLIDARITE est une publication du Centre international de solidarité ouvrière. Le CISO est composé des membres suivants: la CEQ, la CSN, l'Association Québec-Palestine et le SUCO.

Ce dossier a été préparé par Patrice Vézina, en collaboration avec Pierre Lacasse, A.Q.P., Rachad Antonius, CEAD, Edmond Omran, Aide médicale pour la Palestine, Maryse Guimond, Clothilde Bertrand, CISO.

Dactylographie: Jeanine Lallement.

Photocomposition, montage et impression: Presses solidaires.

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada.